

septembre 2019

REENCHANTER
L'ÉCOLE
ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



La fierté
d'apprendre
un métier !

MARCEL CALLO

Un nom pour notre lycée,
un modèle de comportement pour nos jeunes.



Né en 1921 à Rennes dans une famille chrétienne.
1933 : apprentissage chez un typographe.
Membre de la Croisade eucharistique, puis des Scouts et de la J.O.C.
1943 : fiancé, départ pour le Service du Travail Obligatoire en Allemagne.
1944 : « trop catholique », il est arrêté, emmené à Gotha puis déporté à Mauthausen.
Décès le 19 mars 1945.
Béatifié par Jean-Paul II le 4 octobre 1987.



RÉSEAU MENNAISIEN

Jean-Marie de la Mennais, fondateur de la congrégation des frères de Ploërmel



Il est né à St Malo. De son père, un riche armateur, il hérite d'un fort sentiment de justice sociale et de sa mère, de fortes convictions religieuses.

Il a 9 ans quand éclate la Révolution française. Déchirure majeure qui fera de lui le témoin d'une société divisée et d'une église martyrisée.

En 1815, il se retrouve à la tête du diocèse de Saint-Brieuc. Il y découvre le triste état de la jeunesse bretonne.

C'est dans ces 3 expériences que trouve son origine le souci qui l'anima toute sa vie : travailler à créer des liens entre les personnes et rénover la société.

Devant l'urgence des besoins, il fonde en 1818 un institut de sœurs et en 1819, avec Gabriel Deshayes, les frères de Ploërmel. Puisque les enfants ne viennent pas à l'école, il décide que c'est l'école qui ira vers les enfants. Son projet : couvrir la Bretagne d'écoles et donc en installer dans les plus petites et plus pauvres communes. Offrir partout l'alternative d'une école catholique. Pourquoi ? Pour permettre aux jeunes d'accéder à une vraie liberté, impossible sans instruction. C'est pour cette même raison qu'il envoie en 1838, des maîtres aux Antilles, préparer l'abolition de l'esclavage.

QUELQUES CHIFFRES

Le lycée Marcel Callo, c'est 973 élèves, étudiants et apprentis :

- 385 élèves en lycée général
- 453 élèves en lycée professionnel
- 135 étudiants et apprentis en enseignement supérieur

Résultats aux examens			
Année	Lycée Général	Lycée Professionnel	Enseignement Supérieur
2014	98,6%	96,6%	91,3%
2015	98,7%	97%	97,4%
2016	99%	96,4%	88,4%
2017	98,2%	98,2%	93,2%
2018	96,1%	97,8%	95,5%
2019	99,1%	98,8%	85%

LES ÉPREUVES À L'EXAMEN

Les élèves en classe de CAP2 passent l'examen du **CAP (Certificat d'aptitude professionnelle)**. Toutes les épreuves sont sous forme de CCF (Contrôle en Cours de Formation).

Les élèves en classe de première Bac Pro passent l'examen du **BEP (Brevet d'études professionnelles)** ; seule l'épreuve de Français-Histoire/Géographie-Education civique a lieu sous la forme d'une épreuve ponctuelle (1h30) début juin. Les autres épreuves (Maths-Sciences, EPS, matières professionnelles) ont lieu sous forme de CCF (Contrôle en Cours de Formation).

Les élèves en classe de terminale professionnelle passent le **baccalauréat professionnel**. Certaines épreuves sont évaluées sous forme ponctuelle mi-juin :

- Français (2h30)
- Histoire/Géographie-Enseignement moral et civique (2h)
- Prévention-santé-environnement (2h)
- Economie-Gestion (2h)
- une épreuve d'analyse professionnelle liée au domaine du Bac Pro concerné

Les arts appliqués et cultures artistiques, les mathématiques-sciences physiques et chimiques et les épreuves professionnelles pratiques ont lieu sous forme de CCF (Contrôle en Cours de Formation).

REFERENTS DANS LES DOMAINES QUI VOUS CONCERNENT



Vincent
MAISONNEUVE

Directeur du Lycée



Isabelle
BELAUD

Directrice Adjointe
Directrice des études



Patrice
TENDRON

Directeur adjoint
Lien entreprises



Thierry
OGER

Responsable ateliers



Myriam
SOULEZ

Animatrice en pastorale



Jean-François
LE MOIGNE

Gestion économique



Olivier
CLÉRO

Conseiller principal
d'éducation « de
jour »



Laurent
JAEN

Conseiller principal
d'éducation « de nuit »



Pascal
LECADRE

Surveillant et gestion
des absences



Éric
ABBANE

Responsable
informatique



Isabelle
GUÉGAN

Accueil-standard
assurances élèves,
transports



Anne
BIARNEIX

Inscriptions,
suivi administratif,
stages, visite médicale



Laurence
BOUTHEMY

Suivi administratif
des examens,
réseaux sociaux



Catherine
PENHALEUX

Factures, aides sociales,
bourses, livres
scolaires



LE SUIVI DES ÉTUDES ET DE LA SCOLARITÉ

Le lycée utilisera cette année un nouveau logiciel (PRONOTE) pour que vous puissiez suivre votre scolarité ainsi que vos familles, et communiquer avec l'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi que la vie scolaire.



La démarche à suivre vous sera indiquée dans quelques semaines et nous vous remettrons un identifiant et un mot de passe provisoire.

Les élèves sont régulièrement évalués : en cours par l'enseignant, en devoirs surveillés (planning par semestre) et en compositions (évaluations bilan du semestre). Après chaque semaine de compositions a lieu un conseil de classe puis l'édition d'un bulletin de notes que la famille pourra télécharger sur PRONOTE.

L'année est organisée en semestre. Elle est ponctuée par des rencontres régulières entre enseignants et des rencontres parents-élèves-professeurs. Elle comprend également la ou les périodes de stage en entreprise et les journées sportives.

Classes	TPV	TPU	TPM	TPE	TPS	MV2	AS2
Inter-conseil	7/10	8/10	8/10	7/10	7/11	11/10	-
Stage	Du 28/10 au 20/12	Du 21/10 au 20/12	Du 21/10 au 20/12	Du 28/10 au 20/12	Du 23/09 au 25/10 Puis du 9/03 au 10/04	Du 2/03 au 10/04	Du 23/09 au 18/10 puis du 9/03 au 3/04
RDV parents si nécessaire	8/11					8/11	-
Compo n°1	Du 20/01 au 24/01					25/11	
Conseil n°1	5/02	10/02	3/02	4/02	6/02	9/12	
RDV parents	14/02					13/12	
Compo n°2	11/05 au 15/05					Du 10/02 au 14/02	
Conseil n°2	28/05	2/06	27/05	26/05	3/06	24/03	23/03
Journées EPS	-					20/09 et 27/04	

Le **Contrat de Progrès** s'adresse à l'élève pour lequel les professeurs constatent, sur le plan du travail ou du comportement, quelques manquements ou insuffisances. Il est un instrument par lequel l'élève doit prendre conscience de ce qui lui est reproché, par lequel également il s'engage à fournir les efforts demandés par ses professeurs. Il a été conçu dans l'idée de prévenir la sanction, quelle que soit sa forme. Il est un encouragement à l'effort et non un préalable à la sanction.

LES PRINCIPES QUI GUIDENT NOTRE ACTION

Qu'ils commencent ou non par une lettre majuscule, les conseils (indications pour aider) et les Conseils (instances pédagogiques) sont des moyens fondamentaux pour le suivi des élèves. À Marcel-Callo, nous voulons faire en sorte que les uns et les autres (indications et instances) soient des services aux élèves, avec pour but d'aider et de pousser chaque jeune à saisir en Lycée Professionnel à Marcel Callo sa "**nouvelle chance**".

Nous émettons des exigences auxquelles il n'est pas possible de déroger, notamment concernant l'attention, la concentration, le travail en cours et au bureau d'une part, le respect, la politesse et l'attention aux personnes et aux lieux d'autre part.

Les professeurs principaux

C'est dans cet esprit qu'est fixée la mission essentielle du professeur principal au Lycée Pro Marcel Callo: rencontrer régulièrement et individuellement chaque élève de la classe dont il(elle) a charge pour ne pas en rester à une vision extérieure et éloignée des élèves, et mieux comprendre les réalités de chacun.

Il peut ainsi être le "passeur" entre les professeurs et l'élève, dans les deux sens. Les élèves attendent de la reconnaissance: il est le mieux à même de leur transmettre cette reconnaissance des efforts, de la volonté, des progrès. Les professeurs attendent motivation et efforts: il est le mieux à même de leur transmettre le bilan de ses entretiens avec l'élève.

Les conseils de classes

Les décisions des conseils de professeurs, quand elles sont défavorables pour un élève, peuvent parfois donner le sentiment aux personnes concernées d'être injustes et imméritées. Et c'est humain de recevoir ainsi au premier abord une critique négative. Mais je veux que vous sachiez là aussi l'esprit des conseils de classes.

Pour nous, éduquer, c'est accompagner les jeunes pendant ce temps à Marcel Callo. Les reconnaître pour ce qu'ils sont. Les guider en tout respect et en exigeant d'eux ce même respect, celui des idées, des différences, et des personnes jeunes ou adultes. Leur indiquer les limites, leur donner les repères pour se situer par rapport aux gens et aux événements.

Les conseils des professeurs fonctionnent dans cette logique: ils étudient les résultats scolaires des élèves, mais analysent aussi leurs attitudes et comportements. Convaincus que **« sanctionner n'est pas détruire, et laisser faire n'est pas éduquer »**, les conseils des professeurs ont le pouvoir de contraindre et de sanctionner.

Les conseils de classes doivent savoir faire des reproches et réprimander, et aussi encourager et pardonner dès que possible:

en un mot, comprendre, savoir dire, et toujours vouloir

donner une nouvelle chance.



Certificats médicaux :

Pour les élèves dispensés d'EPS à l'année, merci de rapporter dès la rentrée un certificat médical précisant bien la cause de la dispense et la durée (si confidentiel : le médecin traitant peut mettre ce certificat sous enveloppe cachetée à l'ordre du médecin scolaire en précisant le nom et prénom de l'élève). Pour les élèves dispensés ponctuellement, merci de remettre obligatoirement votre certificat à votre professeur d'EPS. Et si vous n'avez pas pu aller chez le médecin, merci de rédiger un mot explicatif à l'intention du / de la professeur(e) d'EPS. La décision de dispenser votre enfant reviendra, en dernier lieu, à l'enseignant.

Point très important :

Pour les élèves qui se trouvent en année d'examen (CAP, BEP, Baccalauréat), seul un certificat médical sera pris en compte afin de bénéficier d'une séance de rattrapage. Toute absence de certificat médical peut entraîner l'attribution de la note « zéro » à l'épreuve d'EPS.

INFORMATIONS SUR LA SCOLARITÉ

Le recensement, la JDC et les examens et concours

« La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997, portant réforme du service national, fait l'obligation aux jeunes français de se faire recenser puis de participer à une journée d'appel de préparation à la défense (APD). Les articles L113-4 et L114-6 de cette loi stipulent que les intéressés ne peuvent s'inscrire à un examen ou à un concours soumis à l'autorité publique que s'ils sont en règle avec la loi ».

Le recensement est obligatoire à 16 ans: garçons et filles doivent s'inscrire à la mairie de leur domicile le mois de leur 16ème anniversaire. Il leur est délivré une "**Attestation de Recensement**" qui leur permet :

- d'assister à la Journée Défense et Citoyenneté. Il leur est alors délivré un document officiel dit "**Certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté**" ;
- d'être inscrits automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans
- **ET DE S'INSCRIRE AUX EXAMENS ET CONCOURS.** Les candidats concernés doivent fournir lors de l'inscription les **photocopies certifiées conformes** des documents du Service National, sans aucune dérogation.

À chacun de conserver ces documents !!

POURSUITES D'ÉTUDES

Le Lycée Marcel Callo permet aux lycéens de Bac Pro de poursuivre leur cursus en enseignement supérieur :

- **BTS Electrotechnique** sous statut scolaire (apprentissage en projet)
- **BTS Maintenance des Systèmes** sous statut scolaire en 1^{ère} année puis au choix en deuxième année (scolaire ou apprenti)
- **BTS Conception des Processus de Réalisation de Produits** par apprentissage
- **BTS Maintenance des Véhicules** par apprentissage



Charte pour réussir au lycée Marcel Callo



Je suis LYCÉEN
ou ÉTUDIANT à
MARCEL CALLO,
je veux RÉUSSIR
donc :

Je travaille :

Assiduité
Attention
Participation
Organisation
Qualité
Travail personnel
Effort
Consignes

Je vis avec les autres :

Ponctualité	Entraide
Ecoute	Dialogue
Respect des personnes	Confiance
Respect des choses	Règlement

Je m'implique :

Vie de groupe
Initiative
Disponibilité
Responsabilité

Lorsque je suis à l'extérieur, je n'oublie
pas que je représente le LYCÉE.

Je vous souhaite à tous une

BONNE RENTRÉE 2019

Soyez à la hauteur de ce que nous attendons de vous !

Isabelle BELAUD
Directrice des études de l'enseignement supérieur
i.belaud@lyceemarcelcallo.org

